

Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

7-9 septembre 2017, Tallinn

Informations de base

Les moyens de renforcer la défense européenne

C'est seulement si elle est unie que l'UE peut devenir un acteur efficace et fort afin d'assurer la sécurité et la stabilité dans la région. Bien que l'OTAN soit présentée comme la pierre angulaire de la défense collective, l'UE pourrait apporter sa contribution en visant une Europe plus solide et plus crédible. Le train de mesures en matière de sécurité et de défense comprend trois grands volets: 1) la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE; 2) le plan d'action européen de la défense; 3) la déclaration commune, signée par les dirigeants de l'UE et par le secrétaire général de l'OTAN, ainsi que l'adoption de 42 propositions communes en vue de renforcer la coopération entre l'UE et l'OTAN.

La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE

Ces dernières années, plusieurs initiatives nouvelles ont visé à améliorer les capacités européennes de défense. La [stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE](#) (SGUE) a été adoptée en juin 2016 et a été suivie de nouvelles initiatives. La stratégie globale esquisse la vision stratégique et établit les principes de la politique étrangère et de sécurité de l'UE, l'accent étant mis sur la protection de l'Union et de ses citoyens, sur la capacité de réponse aux conflits et aux crises externes et sur le renforcement des capacités des partenaires. La stratégie définit cinq domaines prioritaires: la sécurité de l'Union; la résilience des États et des sociétés à l'est et au sud de l'UE; le développement d'une approche intégrée des conflits; la coopération avec les organisations régionales; la gouvernance mondiale au XXI^e siècle. Elle a été suivie du [plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de défense](#), qui a été salué par le Conseil en novembre 2016. Le plan de mise en œuvre propose 13 actions dans cinq domaines: identification des priorités en matière de développement des capacités; approfondissement de la coopération; adaptation des structures; outils et instruments (financiers); coopération structurée permanente; avancement des partenariats dans le cadre de la PSDC.

Fonds européen de la défense

En novembre 2016, la Commission européenne a proposé la création d'un Fonds européen de la défense dans le cadre du [plan d'action européen de la défense](#). Le plan d'action propose la création d'un Fonds européen de la défense et d'autres actions «en vue d'aider les États membres à accroître l'efficacité de leurs dépenses dans les capacités de défense communes, à renforcer la sécurité des citoyens européens et à promouvoir une base industrielle compétitive et innovante». La communication appelant à la création d'un Fonds européen de la défense a été accueillie avec satisfaction par le dernier [Conseil européen des 22 et 23 juin 2017](#). Le Conseil européen a invité les États membres à recenser des projets capacitaires appropriés pour le Fonds européen de la défense et pour le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense.

Coopération militaire

Lors du [Conseil européen des 22 et 23 juin 2017](#), les chefs d'État et de gouvernement des États membres sont convenus de la «nécessité de lancer une coopération structurée permanente (CSP) qui soit inclusive et ambitieuse». Un délai de trois mois a été accordé aux États membres afin d'établir une liste commune de critères et d'engagements contraignants. Cette question sera discutée lors des prochaines réunions.

Dépenses militaires

L'objectif de consacrer 2 % du PIB à la défense a fait l'objet de discussions et a été approuvé par les pays alliés au sein de l'OTAN en 2014. Les alliés devraient s'efforcer d'atteindre le seuil des 2 % d'ici à 2024. Étant donné que le contexte de la sécurité au sein de l'UE et dans le monde a changé, chaque pays doit prendre plus de responsabilités afin de renforcer la sécurité de l'Europe, comme l'a [conclu le Conseil européen en décembre 2016](#). Il a également été souligné qu'il était nécessaire de prévoir des ressources supplémentaires suffisantes.

Coopération OTAN-UE

Les dirigeants de l'UE et le secrétaire général de l'OTAN ont signé une [déclaration commune](#) en juillet 2016. En décembre 2016, la déclaration a été suivie de [42 propositions concrètes](#) en vue d'approfondir la coopération UE-OTAN dans sept domaines: réponse aux menaces hybrides; coopération opérationnelle, y compris sur les questions maritimes; cybersécurité et cyberdéfense; capacités de défense; recherche et coopération industrielle de défense; exercices; renforcement des capacités de défense et de sécurité des partenaires. Le premier [rapport sur l'état d'avancement](#) a été publié en juin 2017 et le prochain rapport sera soumis en décembre 2017.

Points de discussion

1. Que faudrait-il à l'Europe pour assurer sa propre sécurité?
2. Quel est (en pourcentage) le coût de la sécurité?
3. Pendant combien de temps l'Europe parviendra-t-elle à rester ferme sur les sanctions économiques, imposées sur la base des valeurs communes pour assurer une plus grande sécurité?